

LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL
DE BOURG-EN-LAVAUX

PREAVIS N^o 18/2012

Budget 2013

Date proposée pour la séance de la Commission des finances :
26 novembre 2012, 20h00

Combles de la Maison Jaune, Cully

Case postale 112
Rte de Lausanne 2
1096 Cully

Tél. 021 821.04.04
Fax 021 821.04.00
info@b-e-l.ch

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

La Municipalité a l'honneur de vous présenter le budget de la commune de Bourg-en-Lavaux pour l'exercice à venir. Ce document a été établi sur la base du budget 2012, de la situation comptable à fin août de cette année, ainsi que des directives cantonales pour 2013. Une importante réflexion de fond a également été effectuée sur chaque dicastère.

Par rapport au budget 2012 – premier budget de la commune de Bourg-en-Lavaux – le plan comptable prévu pour 2013 n'a pratiquement pas été modifié. Quelques adaptations mineures (suppressions, ajouts de comptes) ont été apportées en fonction des nécessités qui sont apparues dans notre gestion opérationnelle. Il convient cependant de signaler les éléments suivants :

1. Le chapitre « **46 Réseau d'égouts – Epuration** », a été subdivisé en « **460 Epuration** » et « **461 Réseau d'égouts** », ceci afin de pouvoir distinguer les charges et revenus (respectivement la taxe annuelle d'épuration et la taxe annuelle d'entretien des collecteurs) de la STEP et du réseau d'égouts.
2. **Les imputations internes de charges de personnel ont été entièrement révisées** sur la base de nouvelles clés de répartitions fournies par les services, notamment celles concernant la conciergerie et la voirie (infrastructures).

Nous vous présentons donc le budget 2013, avec en regard celui de 2012. Au niveau du tableau des charges et revenus par nature comptable, nous avons ajouté un consolidé des comptes 2011 en plus des éléments du budget 2012 et 2013.

L'excédent de charges budgété pour 2013 se monte à CHF 3'959'800.-.

Afin de relativiser et expliquer une partie de l'important déficit présenté, il convient de revenir brièvement sur 2012. En effet, le budget 2012 n'aurait pas été équilibré sans les éléments exceptionnels qui l'ont impacté. Nous pensons en particulier aux 2 millions versés par l'Etat comme incitation à la fusion. Sans ceux-ci, le budget 2012 aurait été déficitaire de CHF 1'685'000.- comme nous le mentionnions l'année dernière à pareille époque.

Il convient également de rendre attentif le Conseil aux problèmes de trésorerie qui vont très rapidement apparaître. En effet, **la marge d'autofinancement ressortant du budget 2013 est négative d'environ 2 millions**. Sachant que nous estimons notre niveau de liquidités disponibles à environ CHF 500'000.- à la fin de cette année, **nous ne serons pas en mesure de financer notre ménage courant (budget de fonctionnement) 2013 sans avoir recours à l'emprunt**, ou sans nous départir d'une partie de notre patrimoine financier (titres, immeubles de rendement, etc). Quant aux investissements prévus en 2013, ils devront certainement être intégralement financés par l'emprunt.

Eléments d'explications

Le but n'est pas de donner ici tous les éléments d'explications, mais de fournir l'essentiel des éléments importants du budget. En effet, des remarques explicatives ont été insérées lorsqu'elles se justifiaient (**).

A l'instar de l'ensemble des communes de notre canton, l'équilibre des finances de Bourg-en-Lavaux dépend essentiellement des mécanismes péréquatifs mis en place par les autorités cantonales, ainsi que des rentrées fiscales et des taxes. **Il convient particulièrement d'insister sur le poids des charges cantonales, en particulier le montant de la facture sociale à charge des communes qui augmente de manière inquiétante.** Nous reviendrons plus loin sur ces questions qui méritent quelques explications détaillées.

A la lumière de la situation comptable à fin août de cette année, nous constatons que les charges courantes et maîtrisables sont globalement sous contrôle.

S'agissant des revenus, le budget tient compte de la nouvelle taxe ordures dans le chapitre « 450 Ordures ménagères – Déchets ».

Au niveau des recettes fiscales liées au taux, le budget 2013 a été construit en prenant comme base l'arrêté comptable fiscal de juillet 2012, adapté au **taux d'imposition de 60%** (contre 61% en 2012). Certains postes ont été légèrement indexés en fonction, notamment, des recommandations de l'Administration cantonale des impôts. Insistons toutefois sur le fait qu'il est toujours délicat d'estimer des recettes fiscales, surtout en cette période de conjoncture difficile. **La valeur de notre point d'impôt se monte à pratiquement CHF 246'000.-** selon les éléments du budget 2013.

Charges cantonales

Par charges cantonales, nous entendons notre participation à la **péréquation** ainsi qu'à la **facture sociale**.

A ce propos, rappelons que la réforme de la péréquation intercommunale vaudoise est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011 et a prévu un basculement au canton d'un quart du montant de la facture sociale communale, assorti d'une bascule d'impôt de 6 points des communes à l'Etat.

La valeur du point d'impôt pris en considération dans le calcul de la participation aux charges cantonales n'est pas identique à la valeur du point d'impôt réel. En effet, il inclut également l'impôt foncier et l'impôt complémentaire sur immeubles. En l'occurrence, il est plus élevé que le point d'impôt réel et **se monte à plus de CHF 272'000.-** sur la base des chiffres du budget 2013.

Suite au décompte final 2011, basé sur les valeurs effectives de 2011, **l'Etat est arrivé à la conclusion que la bascule d'impôt des communes au canton aurait dû être de 6.37 points et non pas seulement de 6 points.**

Dans le but de **corriger** les effets financiers de la bascule d'impôt de 2011, le Conseil d'Etat envisage de ne pas augmenter le coefficient d'impôt cantonal de 0.37 point à l'aide d'une bascule d'impôt, mais de convertir ce 0.37 point d'impôt en un montant annuel fixe pérenne d'environ 10.5 millions à reporter sur la facture sociale des communes. En clair, afin d'absorber cet effet, les communes devraient augmenter leur taux d'impôt de l'ordre de 0.37 point et ceci de façon pérenne.

S'agissant du **rattrapage** financier des années 2011 et 2012 (21.7 millions), il est prévu que l'Etat le récupère à part égales en 2013 et 2014, à raison de 0.37 point d'impôt par an, le tout complété d'un intérêt rémunérateur de 3% l'an. Les communes devraient, là aussi, augmenter leur taux d'impôt de l'ordre 0.37 point en 2013 et 2014 pour couvrir cet impact.

Au niveau de l'**augmentation de la facture sociale à charge des communes**, celle-ci passe de 556.01 millions en 2011 (décompte final) à 577.37 en 2012 (acomptes) et à 630.84 en 2013 (dont 10.84 pour le rattrapage). **Entre le décompte final 2011 et les acomptes 2013, l'augmentation s'élève à 74.83 millions, soit 13.46%.**

Sans entrer dans des considérations trop techniques, il est évident que ces éléments ont des effets ravageurs sur les finances communales. **Par rapport à nos charges totales épurées, la part des charges cantonales représente pratiquement le tiers.**

La méthodologie de calcul de la participation aux charges cantonales est complexe. En annexe, un tableau spécifique présente – chiffres à l'appui et de manière aussi « simple » que possible – les mécanismes de financement de la péréquation et de la facture sociale. **Le critère principal est la valeur du point d'impôt mais aussi la valeur de ce point d'impôt par habitant.** En l'occurrence, lorsqu'une commune – comme Bourg-en-Lavaux – possède une valeur de point d'impôt par habitant supérieure de 20% à la moyenne des communes du canton, elle est considérée comme une commune à forte capacité financière et il lui est prélevé un montant supplémentaire pour financer la facture sociale.

Voici une brève synthèse du système de financement des charges cantonales, tel qu'il est en vigueur à partir de 2011.

La **facture sociale** à charge des communes est financée à l'aide de 3 couches :

1. **Une première couche constituée d'un prélèvement sur les recettes conjoncturelles** à raison de 50% sur les droits de mutation, gains immobiliers et successions, et 30% de l'impôt sur les frontaliers.
2. **Une seconde couche est alimentée par les communes à forte capacité financière** par un système d'écrêtage.
3. **La troisième couche**, qui représente le solde de la facture sociale à charge des communes, **est payée en points d'impôts écrêtés**. Signalons qu'il s'agit de 15.09 points pour les acomptes 2013 contre 13.10 pour ceux de 2012.

La **péréquation directe** s'effectue par une **distribution d'un fonds en 3 couches** de financement, par une **alimentation du fonds en points d'impôt**, ainsi que par divers mécanismes de plafonnement :

1. **Couche population** : attribution d'un montant en francs par habitant. Plus le nombre d'habitants est élevé et plus la participation du fonds est **proportionnellement** importante.
2. **Couche solidarité** : les communes financièrement faibles (valeur du point d'impôt par habitant inférieure à la moyenne cantonale) reçoivent une compensation. Bourg-en-Lavaux ne bénéficie, bien évidemment pas, de cette distribution.
3. **Couche liée aux dépenses thématiques** : système relatif aux dépenses de **routes, transports** et **forêts**. La participation du fonds ne peut pas excéder 4 points d'impôt.

4. **Quant à l'alimentation du fonds de péréquation, il est calculé en points d'impôt** (18.99 pour les acomptes 2013) et dépend des mécanismes de distribution décrits ci-dessus. L'alimentation du fonds devant couvrir les 3 couches de distribution.
5. Signalons également que, depuis 2012 et la bascule de 2 points d'impôt de l'Etat aux communes, nous participons – via le système de péréquation – au **financement de la réforme policière**. Notre participation est aussi calculée en points d'impôt et se monte à 1.47 pour 2013 (contre 1.37 pour 2012).

Les acomptes 2013 relatifs à la péréquation et la facture sociale pour notre commune s'élèvent à CHF 9'381'29.-, contre CHF 6'536'888.- en 2012, soit en hausse de CHF 2'844'403.- (+43.51%). Ces chiffres ne tiennent pas compte des ajustements comptables portés aux budgets.

Conclusions

Le récapitulatif du budget 2013 de Bourg-en-Lavaux se présente comme suit :

Recettes totales	CHF	33'758'100.-
Charges totales	CHF	37'717'900.-
Excédent de charges	CHF	3'959'800.-

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux,

vu le préavis n° 18/2012 de la Municipalité du 29 octobre 2012 ;
ouï le rapport de la Commission des finances ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver le projet de budget tel qu'il vous est présenté.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Max Graf

Corinne Pilloud

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 octobre 2012.

Délégué de la municipalité : M. Jean-Pierre Haenni, municipal.